

## Demande de Proposition (Request for Proposal, RFP)

Bien ou Service Demandé :	<i>Etude exploratoire de l'intersection entre le changement climatique et la santé sexuelle et reproductive à Madagascar</i>
Type d'Achat :	<i>Appel d'Offres National (AON)</i>
Type de Contrat :	<i>Services</i>
Cet Achat prend en charge :	<i>N/A</i>
Soumettre la Proposition à (Acheteur) :	<i>Ipas Afrique Francophone</i>
Date à laquelle l'Acheteur émet la RFQ/RFP :	<i>11 janvier 2024</i>
Date limite pour recevoir des Questions de la part du Fournisseur :	<i>19 janvier 2024</i>
Envoyer des Questions à (Acheteur) :	<i>Ipas Afrique Francophone (Attn : Mr. Landry TAFIN, Tel : +225 05 04 05 75 59 <a href="mailto:TafinL@ipas.org">TafinL@ipas.org</a> )</i>
Date limite de la Proposition :	<i>25 janvier 2024 à 23h59 T. U.</i>
Date approximative d'émission du Bon de commande pour le(s) Fournisseur(s) retenu(s) :	<i>05 février 2024</i>

<b>Méthode de soumission :</b>	
Soumettez votre offre (technique et financière) par mail en <i>un seul fichier au format PDF</i> à l'adresse suivante : <a href="mailto:FApprocurement@ipas.org">FApprocurement@ipas.org</a> <b>au plus tard le 25 janvier 2024 à 23h59 T.U.</b>	
Le Fournisseur accepte de maintenir les prix de son offre pendant <b>rente (30) jours</b> après la date d'échéance du dossier de proposition, sauf si une autre période est précisée dans l'annexe de l'AON.	
Numéro d'appel d'offres :	<i>AON-2024-01-01</i>

### Annexes de la RFP :

1. **Annexe A** – Énoncé des travaux
2. **Annexe B** – Tarification
3. **Annexe C** – Instructions aux Fournisseurs

Tous les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement toutes les informations, notamment les pièces jointes, et de suivre les instructions relatives à cet AON. Si quelque chose n'est pas clair, le Fournisseur doit envoyer ses questions et commentaires au contact Ipas attribué avant la date limite indiquée ci-dessus.

## ***Annexe A***

### ***Énoncé des travaux***

#### **I. Justification :**

La crise climatique est la plus grande menace mondiale de notre époque. Les femmes et les jeunes filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets du changement climatique, en particulier les femmes et les jeunes filles pauvres vivant dans des régions à faibles ressources. En raison du changement climatique, les femmes et les filles peuvent avoir à parcourir de plus longues distances pour se rendre à une source d'eau, ce qui les rend plus vulnérables au viol et aux grossesses non désirées ; une mauvaise récolte due à la sécheresse peut empêcher un chef de famille de s'offrir une contraception ou un avortement sûr ; une famille confrontée à une grave famine peut forcer sa jeune fille à avoir des relations sexuelles transactionnelles ou un mariage précoce forcé ; ou un conflit et un contexte humanitaire alimentés par le climat peuvent exposer les femmes et les filles à la violence sexuelle et à un accès perturbé aux services de santé. Alors que les femmes et les filles sont indubitablement confrontées à des défis disproportionnés en raison des changements climatiques, peu d'attention a été accordée à l'impact spécifique du changement climatique sur les décisions, les choix et les résultats des femmes en matière de procréation. Il est important de noter que l'amélioration de l'accès des femmes et des filles aux soins de santé sexuelle et reproductive pourrait contribuer à renforcer la résilience face aux effets de la crise climatique, mais il existe un besoin urgent de recherche sur le lien entre les soins de santé sexuelle et reproductive et la résilience climatique. Les recherches menées en 2020-2021 par les équipes d'Ipas au Mozambique et au Bangladesh ont étudié l'impact de l'expérience des femmes face au changement climatique sur leur prise de décision, leur comportement. Selon les résultats de cette recherche, publiés par Ipas en 2022 en matière de santé sexuelle et reproductive dans les communautés exposées aux cyclones. Nous avons découvert que : • Le changement climatique a un impact disproportionné sur les femmes et les filles en exacerbant les inégalités existantes entre les sexes, en perturbant l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive et en réduisant leurs opportunités économiques déjà limitées.

Le changement climatique affecte directement et indirectement l'utilisation des contraceptifs par les femmes, leurs intentions de fécondité, l'issue des grossesses, leur vulnérabilité à la violence sexuelle et sexiste, leur rôle économique et leur santé sexuelle. En cas d'événement météorologique, les femmes peuvent oublier d'emballer leur contraception en vue d'une évacuation, car leur objectif premier est de survivre. Pour d'autres, leurs médicaments sont détruits par la tempête ou emportés par les inondations. Les femmes et les jeunes filles nous ont dit qu'il était généralement impossible d'accéder aux centres de santé ou aux pharmacies pendant des semaines après les cyclones en raison des inondations et de la dévastation de l'environnement bâti. De leur côté, les

femmes sont confrontées à des grossesses non désirées et doivent prendre des décisions difficiles - ou pire encore, elles n'ont guère la possibilité de prendre leurs propres décisions en raison de normes culturelles qui dénie tout pouvoir aux femmes.

- La période immédiatement avant, pendant et après les événements météorologiques extrêmes, tels que les cyclones, est celle où l'accès aux soins en matière de contraception, de grossesse et d'avortement est le plus compromis.
- Les femmes enceintes sont particulièrement menacées par le changement climatique. Elles sont confrontées à un risque accru de fausse couche, d'accouchement précoce et de complications de la grossesse pouvant entraîner des maladies, des blessures ou la mort.

Les adolescentes sont plus exposées aux violences sexuelles et sexistes, aux mariages d'enfants, aux rapports sexuels précoces et aux grossesses. Bien que cette recherche ait commencé à combler un manque important de données sur le lien entre le changement climatique et la santé et les droits sexuels et reproductifs, il n'existe que peu ou pas de recherche sur ce sujet dans les pays d'Afrique Francophone. Il faut davantage de recherches sur d'autres climats, qui ventilent les données par âge, par sexe et par d'autres identités. En outre, les programmes existants et les preuves liées à la résilience climatique et à la gestion des risques ne tiennent pas compte des DSSR et sont mesurés au niveau des systèmes ou des populations, alors que les effets bénéfiques des DSSR sur la résilience climatique sont plus susceptibles d'être observés au niveau individuel. Nous cherchons à nous appuyer sur les recherches menées par l'Ipas au Bangladesh et au Mozambique en adaptant leurs modèles d'étude au contexte de l'Afrique Francophone. Ce projet de recherche vise à explorer les impacts du changement climatique et des événements météorologiques extrêmes sur l'autonomie, la prise de décision et les résultats sur des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et reproductive dans deux pays d'Afrique Francophone particulièrement exposés aux événements liés au climat : Madagascar et le Sénégal. Ce projet s'appuiera sur les perspectives féministes et des droits de l'homme pour informer et encadrer la recherche, à savoir que toutes les personnes ont le droit à la vie, à l'autodétermination et à la santé, et que ces droits sont menacés par la crise climatique. Grâce à une approche participative, nous visons à identifier les causes profondes qui influencent la capacité d'adaptation des communautés à la crise climatique et son impact sur leurs droits sexuels et reproductifs. Cela permettra aux communautés locales de renforcer leur propre capacité à développer et à envisager des solutions durables qui font progresser la justice climatique et reproductive. Nous prévoyons que ce projet produira des résultats essentiels, qui seront diffusés auprès des décideurs gouvernementaux, des organisations de mise en œuvre et des donateurs.

## **II. Contexte :**

En tant que nation insulaire située sur la côte orientale de l'Afrique et dotée de microclimats uniques, Madagascar est très vulnérable au changement climatique, et les

femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. (Banque mondiale, 2021). Madagascar se classe parmi les cinq pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes (Eckstein & Künzel, 2021). La baisse de la productivité affecte les 21 % de ménages ruraux et agricoles malgaches dirigés par des femmes. Les tâches traditionnellement dévolues aux femmes, notamment l'approvisionnement en bois de chauffage, nécessitent de longs déplacements en raison de la raréfaction de ces ressources. Lorsque les femmes et les filles sont déplacées par les cyclones, leur accès aux soins de santé sexuelle et reproductive (SSR) est perturbé et elles sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et sexiste. Bien que des recherches aient été menées sur ce sujet à Madagascar (par exemple Harivola, 2021) la base de données probantes est encore très limitée. Paramètres de l'étude Cette recherche sera menée dans plusieurs sites des deux pays qui ont été identifiés comme particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et qui manquent actuellement de données sur la santé sexuelle et reproductive et le changement climatique susceptibles d'éclairer les politiques et les programmes. À Madagascar, nous mènerons des recherches sur trois sites : le district d'Ikongo, une zone rurale isolée où les taux de mortalité infantile sont élevés ; la ville de Mananjary, où les impacts climatiques contribuent au chômage de masse ; et la ville de Morondava, un centre d'écotourisme confronté à l'érosion côtière.

**III. Période d'exécution :** les prestations décrites au point IV ci-dessous doivent être exécutées dans un délai de **trente (30) jours calendaires dans la période du 05 février au 30 juin 2024 au plus tard.**

**IV. Lieu d'exécution :** tous les services objet de cet AON exécutés à Madagascar, sur trois sites : le district d'Ikongo, une zone rurale isolée où les taux de mortalité infantile sont élevés ; la ville de Mananjary, où les impacts climatiques contribuent au chômage de masse ; et la ville de Morondava, un centre d'écotourisme confronté à l'érosion côtière.

**V. Portée des travaux :** voir protocole de l'étude

**VI. Exigences techniques :**

Le consultant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir une solide connaissance des Organisations de développement ;
- Avoir une expérience de travail avec les différentes organisations nationales, internationales, privées, universités, confessions religieuses ;
- Maîtriser le système de gestions des organisations ;
- Avoir des connaissances sur les DSSR y compris l'avortement sécurisé, les VBGs,

- Planification Familiale et/ou changement climatique ;
- Avoir de solides connaissances de l'utilisation des méthodes de recherche participatives et des techniques de communication.
- Être une personne physique ou morale basée à Madagascar, **sinon rejet**.

**VII. Rapport :** voir le protocole de l'étude.

**VIII. Livrables/Principales étapes :**

Le consultant est responsable de la collecte et la rédaction du rapport d'étude. Le document doit fournir à Ipas Afrique Francophone une analyse détaillée des résultats obtenus du projet au terme de la mise en œuvre. D'autre part, le consultant devra produire un résumé des résultats de l'étude.

Dans le cadre du processus d'étude, le consultant doit produire les documents qui suivent :

- **Un rapport de démarrage** : Présentant les questions définitives de la recherche, les outils/méthodologie de collecte de données, ainsi qu'un échéancier détaillé de l'étude.

L'objectif de cette section est de fournir une opportunité pour la validation initiale des documents techniques et des constatations du consultant.

De ce fait, il est attendu :

- **Une présentation/exposé** des constatations initiales du consultant à l'équipe d'Ipas Afrique Francophone ;
- **Un rapport préliminaire d'étude** : qui sera soumis aux commentaires et à la rétroaction d'Ipas Afrique Francophone. Ipas FA aura une semaine pour fournir ses commentaires au consultant ;
- **Un rapport d'étude finale** : intégrant les commentaires fournis par Ipas FA sur l'ébauche du rapport et comprenant un sommaire exécutif des résultats de l'étude et ses recommandations ;
- **Un résumé de l'étude** permettant à Ipas FA de mieux partager les résultats et recommandations de l'étude à ses partenaires.

**IX. Calendrier des paiements :**

Livrable/Étape	Date d'échéance	Pourcentage du total	Coût
Signature du contrat par les 2 parties	06 février 2024	30%	
Transmission et validation du rapport de démarrage	20 février 2024	40%	
Rapport final approuvé	31 mars 2024	30%	
		<b>TOTAL</b>	

**Annexe B**

**Tarification**

**Grille de tarification de biens**

<b>N° d'article</b>	<b>Quantité</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Description des biens et services</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prix total</b>
<b>1</b>					
<b>2</b>					
<b>3</b>					
<b>4</b>					
<b>5</b>					
<b>Sous-total hors taxes</b>					
<b>TVA 18%</b>					
<b>TOTAL GENERAL Toutes Taxes Comprises (TTC)</b>					

## **Annexe C**

### **Instructions aux fournisseurs**

1. **Description narrative de l'achat** : Ipas a l'intention d'acheter les biens ou services identifiés dans l'Annexe A. Ipas prévoit d'effectuer une attribution de marché à un fournisseur qui répond aux spécifications énumérées, peut fournir le bien/service en temps voulu et proposer un prix de vente compétitif. Ipas se réserve le droit d'attribuer un marché à plus d'une société ayant répondu à l'appel d'offres. Si un contrat est établi à la suite de cet AON, le fournisseur comprend que les quantités indiquées dans les spécifications (Annexe A) ne sont qu'une estimation et qu'Ipas ne garantit pas la quantité d'achat de tout bien/service énuméré.
2. **Entité d'achat** : cet achat sera effectué par **Ipas Afrique Francophone**, dont le siège est situé à Abidjan 2-Plateaux Vallons, rue J77, lot 2874 ilot 238, 28 BP 1835 Abidjan 28.
3. **Exigences de la proposition** : tous les Fournisseurs doivent envoyer leur proposition écrite contenant une offre pour tous les biens et options inclus dans cet AON. Toutes les informations présentées dans la proposition du fournisseur seront prises en compte lors du processus d'évaluation d'Ipas. Si des informations requises dans cet AON sont manquantes, la proposition envoyée peut être considérée comme irrecevable. Les Fournisseurs sont tenus de soumettre des offres, ainsi que toute modification, révision ou retrait, à l'acheteur d'Ipas, au plus tard à l'heure et la date spécifiées dans l'AON. Toute offre, modification, révision ou retrait d'une offre reçue par l'acheteur après la date exacte spécifiée pour la réception des offres est en retard et peut ne pas être prise en considération, à la discrétion de l'acheteur. La proposition du Fournisseur doit inclure les éléments suivants :
  - a. Nom légal complet du fournisseur
  - b. Tout autre nom sous lequel le fournisseur exerce ses activités
  - c. Adresse postale, ville, province/état et code postal
  - d. Numéro de téléphone
  - e. Site Web de la société
  - f. Personne de contact et civilité
  - g. Numéro de téléphone de la personne de contact
  - h. Adresse e-mail de la personne de contact
  - i. Date d'envoi
  - j. Période de validité de la proposition
  - k. Description technique des biens offerts
  - l. Détails concernant la manière dont les biens proposés répondent aux exigences
  - m. Tarification
  - n. Délai de livraison
  - o. Couverture de garantie (le cas échéant)
  - p. Installation (le cas échéant)
  - q. Références ou exécutions passées, notamment les coordonnées, lorsque

cela est nécessaire pour l'évaluation du fournisseur

4. **Formulaires** : les Fournisseurs doivent documenter leur tarification en utilisant le modèle figurant dans l'Annexe B.
5. **Questions concernant l'AON** : toutes les questions concernant cet AON doivent être adressées à l'acheteur d'Ipas mentionné sur la première page de cet AON avant la date limite pour les questions qui est le **19/01/2024**.
6. **Notifications et livraisons** : le temps est un facteur essentiel si vous souhaitez que votre réponse soit prise en considération comme faisant partie de l'appel d'offres. Le Fournisseur contactera immédiatement l'Acheteur si l'une des spécifications, la disponibilité ou les délais de livraison proposés changent.
7. **Modalités de paiement** : sauf indication contraire/acceptée dans le Bon de commande résultant, les modalités de paiement d'Ipas sont : **voir calendrier de paiements au point IX plus haut**. Les paiements se feront par virement bancaire sur la base des informations bancaires préalablement transmises par le Fournisseur. Le Fournisseur peut proposer d'autres conditions de paiement pouvant être prises en considération lors du processus d'évaluation.
8. **Propositions alternatives** : N/A
9. **Processus d'évaluation et d'attribution** : Ipas attribuera un contrat résultant de cet appel d'offres restreint au Fournisseur responsable dont l'offre est conforme à l'AON, est plus avantageuse pour Ipas, le prix et d'autres facteurs étant pris en compte. L'attribution est décernée au Fournisseur représentant la meilleure valeur pour le projet et Ipas.  
  
Ipas entend évaluer les offres et attribuer un contrat sans discussion avec les Fournisseurs. Par conséquent, l'offre initiale du Fournisseur doit contenir les meilleures modalités du Fournisseur des points de vue du prix et technique. Cependant, Ipas se réserve le droit de mener des discussions si l'Acheteur d'Ipas l'estime nécessaire ultérieurement.
10. **Soumission de dossiers de candidature** : Cet appel à candidature est ouvert **exclusivement** aux personnes physiques ou morales basées à Madagascar et spécialisées dans la conduite d'études dans ce pays, avec une expérience d'au moins cinq (05) années d'exercice à Madagascar.

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés d'une offre **ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE** et d'une offre **FINANCIERE**.

#### 10.1- L'offre technique :

L' « Offre administrative et technique » **doit comprendre**, sans s'y limiter, les éléments suivants :

##### **a) Personne morale**

- Un justificatif d'immatriculation fiscal justifiant l'existence légale du candidat ;
- Registre de commerce ou autorisation d'exercer l'activité professionnelle ;
- Plan descriptif de la localisation géographique du Siège de la structure ;
- Une présentation du Cabinet d'études ;
- Compréhension et approche méthodologique ;
- Le calendrier détaillé d'intervention de la mission ;
- La liste du personnel affecté à la mission ;
- Un CV détaillé avec des références de chaque membre de l'équipe affecté à la mission (Prière préciser l'Expert Chef de mission)
- La liste des missions similaires déjà réalisées avec des attestations de bonne exécution.
- La validité de l'offre est d'au moins trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

**b) Personne physique (consultant individuel)**

- Une biographie de l'Expert Chef de Mission
- Compréhension et approche méthodologique ;
- Le calendrier détaillé d'intervention de la mission ;
- La liste du personnel affecté à la mission ;
- Un CV détaillé avec des références de chaque membre de l'équipe affecté à la mission
- La liste des missions similaires déjà réalisées avec des attestations de bonne exécution (en tant que consultant individuel).
- La validité de l'offre est d'au moins trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

10.2- L'offre financière : Elle doit comprendre et suivre, sans s'y limiter, les points ci-après :

- Une offre financière proprement dite avec, montants **toutes taxes comprises (TTC)**, l'offre n'étant pas encore exonérée de taxe sur la valeur ajoutée et autres droits et taxes à l'importation.
- Les prix seront fermes, non révisables et sans réserve aucune. Le soumissionnaire devra accepter le paiement par virement bancaire au compte de l'entreprise.

**11. Evaluation des offres et choix de(s) adjudicataire(s)**

L'évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d'évaluation interne des offres et au moyen d'un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :

**A) Première Etape (Contrôle Préliminaire)**

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à l'Ipas de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de l'AON :

- La conformité à l'éligibilité au regard de l'article 10 de l'Annexe c « Instructions aux Soumissionnaires » ;
- L'offre soumise a été reçue par l'Ipas avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l'offre est d'au moins trente (30) jours à partir de la date limite de dépôt des offres soit le **25 janvier 2024** ;

l'Ipas se réserve le droit de rejeter à cette étape toute offre dont l'une des pièces ci-dessus mentionnées est absente et/ou non conforme aux critères ci-dessus.

### **B) Deuxième Etape (Evaluation Administrative et Technique)**

L'évaluation à cette étape portera sur la compétence administrative et technique du soumissionnaire selon les critères d'évaluation suivants :

- *Expériences pertinentes de conduite d'études similaires à Madagascar* : Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont une expérience pertinente dans la conduite d'études sur les Droits en santé sexuelle et reproductive à Madagascar. Le soumissionnaire devra présenter les copies d'au moins deux (02) attestations de bonne exécution (ABE) d'études similaires.
- *Compréhension et approche méthodologique* : Il s'agit d'apprécier ici le niveau de compréhension du protocole de recherche et la stratégie opérationnelle proposée par le soumissionnaire.
- *Calendrier d'exécution de la mission* : Le Comité d'évaluation s'assurera de la bonne structuration du planning d'exécution conformément aux livrables attendus à chaque étape par le soumissionnaire.
- *Personnel clé affecté à la mission* : évaluation du profil et expérience du chef de mission et des autres membres de l'équipe dédiés au projet.

### **Tableau de pointage**

<b>EVALUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE</b>		
<b>Proposition technique (100 pts)</b>		<b>Pointage (pts)</b>
1	<b>Expériences pertinentes de conduite d'études similaires à Madagascar</b> (10 points seront octroyés pour chaque étude similaire déjà exécutée avec copie d'ABE comme preuve)	20
2	<b>Compréhension et approche méthodologique :</b>	40
3	<b>Calendrier d'exécution de la mission</b>	10
4	<b>Personnel clé affecté à la mission</b>	30
5	<b>Total</b>	/100

### **C) Troisième Etape (Evaluation Financière)**

Ipas tiendra compte des facteurs ci-dessous pour évaluer l'offre financière :

1. Le prix (70%)
2. Conditions de paiement (30%)

Le calcul de pointage final sera effectué comme suit :

1. Ipas procédera de la façon suivante pour calculer le pointage total lié au prix : Prix le plus bas x 70%/ prix en considération.
2. Le soumissionnaire qui sollicitera le premier paiement à la transmission du rapport de démarrage aura la note maximale de 30 points. Pour une offre se conformant au calendrier des paiements décrit au point IX de l'Annexe A, elle obtiendra 15 points. 0 point pour toute proposition autre que celles susmentionnées. **Aucun paiement intégral ne se fera avant exécution de la mission.**

La note financière (F) est le pointage total d'une soumission à la troisième étape :  
Pointage total lié au prix + le pointage lié au délai de livraison.

**La note finale (N) se calcule comme suit :  $N = T+F$**

11. **Avis d'attribution** : si l'appel d'offres est satisfaisant, Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme et éligible à la première et à la deuxième étape du processus d'évaluation et qui aura obtenu la note finale (N) la plus élevée à la troisième étape en tenant en considération le délai d'exécution et le prix de chaque type de service. Le fournisseur reçoit un avis écrit d'attribution ou d'acceptation d'une offre.
12. **Allotissement du marché** : N/A
13. **Validité de l'offre** : le présent AON n'oblige en aucun cas Ipas à faire une attribution, et elle n'engage pas Ipas à payer de frais encourus par le Fournisseur pour la préparation et l'envoi d'une proposition ou la modification d'une proposition. Votre proposition est considérée comme valide pendant **30 jours** après l'envoi.
14. **Code d'éthique professionnelle** : Ipas accorde la plus haute importance au respect du [Code de conduite et d'éthique professionnelles d'Ipas](#), ainsi qu'à l'observation stricte de l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Si le Fournisseur a lieu de croire en toute bonne foi qu'une violation a été commise par Ipas, ou par un sous-traitant, un bénéficiaire, un consultant et/ou une société affiliée, le Fournisseur doit signaler la violation présumée à Ipas via la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique d'Ipas, en ligne sur <http://ipas.ethicspoint.com>.

**Acceptation :**

Le Fournisseur certifie avoir lu et compris toutes les instructions énoncées dans cet appel d'offres, et qu'il se conformera à ces dernières, et déclare que la proposition remplie et signée par le Fournisseur, notamment toutes les soumissions requises, est véritable et complétée au mieux de ses connaissances.

Fournisseur	
Signature :	
Nom :	Société :
Titre :	Date :